

## **QUELQUES INFORMATIONS AVANT D'EMPLOYER**

### **UNE BABY-SITTER**

***Vous trouverez la liste des baby-sitters sur le site du CSC***

#### **QUELQUES ASTUCES AVANT D'EMBAUCHER UNE BABY-SITTER 😊**

- Etablir un premier contact avant la garde entre le baby-sitter et l'enfant
- Établir un contrat de travail et déclarer le baby-sitter *(Si la durée du travail est inférieure à 8h par semaine ou à 4 semaines consécutives dans l'année, le contrat peut prendre la forme d'une simple lettre sur papier libre).*



- Payer le baby-sitter selon les modalités convenues (possibilité de créer un compte URSSAF)



- Informer du rythme de l'enfant et d'éventuels problèmes (asthme...)
- Donner un numéro de portable pour être joignable en cas de problème
- Fournir le repas si le baby-sitter est présent au moment du repas
- Fournir le lieu de couchage et le petit-déjeuner (si garde de nuit)
- Être assuré (responsabilité civile)